

## Rapport de la commission de gestion

### Préavis 01/2025 – Approbation des comptes 2024

Pour la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois du mercredi 11 juin 2025, à Ependes.

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,

Monsieur le Président du Comité Directeur,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le **Préavis 01/2025 du Comité Directeur sur les comptes 2024**, composée de Messieurs Cédric PITTET, Philippe WALTER, Christophe DÉCOPPET, Olivier BLOCH et Nicolas HERNAN (rapporteur) a siégé le mardi 03 juin 2025, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon-les-Bains, en présence M. Pascal PITTET, Directeur de la Sécurité Publique, accompagné du lieutenant-colonel Marc DUMARTHERAY et M. Cédric BAPST, chef Secrétariat et Finances.

Après avoir procédé à l'examen détaillé de l'ensemble des comptes 2024, la Commission formule les remarques suivantes :

1. Nous remarquons que les comptes 2024 présentent des charges à hauteur de CHF 13'950'837.00, soit une économie de CHF 654'443.00 (4%) par rapport au budget.
2. Concernant les produits, ils s'élèvent à CHF 2'546'758.00 inférieurs aux prévisions, à hauteur de CHF 401'242.00 (14%). Cette différence s'explique par un montant radar inférieur aux prévisions de près de CHF 170'000.00 en comparaison avec le budget, ainsi que des amendes délivrées par les agents de police en-deçà du budget pour près de CHF 228'000.00.
3. La charge liée au traitement est inférieure au budget de CHF 431'588.00, en raison d'un effectif policier toujours en baisse des valeurs prévisionnelles issues du plan des postes. Quant aux charges sociales, le montant est inférieur aux projections de CHF 102'546.00. Il en résulte une économie globale de CHF 534'134.00 (5%) sur la masse salariale globale de l'association PNV.
4. Les amendes d'ordre ont diminué de CHF 227'675.00 par rapport au budget 2024, conséquence dû à une augmentation de 76% d'actions de police contre le deal de rue et 20% de charge supplémentaire pour la police secours.
5. Le volume des amendes liées aux contrôle radar est en baisse de CHF 170'300.00 (8%) par rapport au budget de CHF 2'200'000.00. Cette baisse en raison d'un cumul entre des missions prioritaires et des difficultés liées à l'effectif.

En conclusion, nous vous proposons d'adopter les comptes 2024 tels qu'ils vous ont été présentés et de valider la répartition par Commune telle qu'elle figure en annexe au Préavis 01/2025.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS sur proposition du Comité Directeur, valide les comptes 2024**

Pour la Commission

Le rapporteur :

Les commissaires :

Nicolas HERNAN

Philippe WALTER



Cédric PITTET

Christophe DÉCOPPET

Olivier BLOCH

